



Travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond

Avenant n°1 au marché F20011

ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n°xxxxxx du Bureau du xx/xx/xxxx,

ET D'AUTRE PART

L'entreprise INTHERSANIT, située 273 RUE Denis Papin – 73290 La Motte-Servolex, représentée par M. Florent RAPHY, président,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le marché de travaux notifié le 12/02/2020 à l'entreprise INTHERSANIT a pour objet la réalisation des travaux relatifs au lot n°10 « Chauffage – Ventilation – Climatisation » de l'opération de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier, qui ont fait l'objet de prix nouveaux :

- FTM n°15 : Ajout de ballons tampon sur l'unité thermodynamique (devis n°20085102), modification de la répartition des buses de soufflage en plénum de la halle bassin (devis n°20095110)
5 526.94 €HT
- FTM n°20 : Ajout de CCF (devis n°20105136), modification de réseaux de plomberie pour le passage des gaines de ventilation (devis n°20105125)
2 325.33 €HT
- FTM n°24 : Reprise des colonnes VMC et CCF (devis n°20115147)
1 524.82 €HT
- FTM n°31 : Modification modèle rideau d'air chaud par modèle encastrable (devis n°21015175)
1 055.90 €HT
- FTM n°48 : Remplacement des pompes du circulateur sur le réseau de chauffage radiateurs (devis n°21045230),
10 513.80 €HT
- FTM n°65 : ajout d'une commande boost air neuf sur l'armoire MNS (devis n°21055245),
650.00 €HT
- FTM n°69 : suppression de prestations de déposes de réseaux existants (devis n°21055255), modification alimentation armoire électrique Ecoénergie (devis n°21055247), dépose ancien réseaux liaison chaude patinoire pour création du caisson coupe feu Dojo (devis n°21055253),
- 5 432.76 €HT

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 16 164.03 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 2.23 %.

ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ

L'article 5 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	723 043.72 €HT
Montant de l'avenant n°1	16 164.03 €HT
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	739 207.75 €HT + 2.23 %

ARTICLE 4 – DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution reste inchangé.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le titulaire du marché

Pour INTHERSANIT
Le président

Pour Grand Chambéry

Le Vice-Président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures

M. Florent RAPY

M. Michel DYEN